

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

Convocation transmise le 22 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :
BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LINET Michel, MENUET Céline, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand et THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes BARC Nathalie, BUTRÉ Sabrina, CHESNES Dolorès, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe et TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUCOURTIEUX.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- **Organisation du 14 juillet,**
- **Résultats de l'appel d'offres "Construction de deux maisons bioclimatiques",**
- **Balade patrimoniale,**
- **Questions diverses.**

I. **Organisation du repas du 14 juillet**

Le repas a été réservé à Super U (commande assurée par David Lacombe).

La chambre froide sera récupérée par Jean-Claude Ducourtieux.

La structure gonflable devra être récupérée dans le local de l'APE à Chey. Il faudra prévoir une rallonge électrique. Le rendez-vous est donné à 10h30 pour préparer les tables.

II. **Balade patrimoniale**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre cette année la balade et le repas organisés à l'occasion de la fête du patrimoine.

La « balade patrimoniale » aura donc lieu le samedi 16 septembre 2017 au lieu-dit de « Pied Bâché ». Le repas aura lieu chez Monsieur et Madame GIRARD Dominique et Françoise sous une grange ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de fixer le prix du repas à 16 euros par personne (gratuit pour les moins de 16 ans).

Il accorde également les dépenses liées à la confection des repas et à l'achat de boissons, accessoires divers (« Du soleil dans la cuisine – Sarl d'ici ou d'ailleurs », Super U, Boulangerie Jardet et autres prestataires). Le Conseil Municipal autorise également le paiement de la location d'une chambre froide auprès de la Société VEILLON Sarl FROID CLIM 79 – 79120 Chenay.

Il conviendra de voir avec Loïc NAU de l'association Les Grimpereaux de l'Hermitain, ou avec Prom'haie, pour une intervention sur la balade.

III. Résultats de l'appel d'offres "Construction de deux maisons bioclimatiques"

Suite à l'appel d'offres lancé pour le projet de « Construction de deux maisons bioclimatiques » et à l'examen des candidatures reçues, l'architecte M. Manuel TABUT a remis son rapport d'appel d'offres à la Commission d'appel d'offres nommée pour ce projet.

La commission d'appel d'offres doit désormais statuer sur les 12 lots à attribuer.

Après en avoir débattu, les membres de la commission d'appel d'offres nommée sur ce projet ont décidé d'attribuer les lots comme suit (*décision également abordée et validée par l'ensemble du Conseil Municipal*) :

- **Lot n° 1 : GROS ŒUVRE**
Attribué à la Société LEGRAND BÂTISSEURS - 50 Route de Melle - Lieu-dit Les Grues - 79110 CHEF BOUTONNE
Pour un montant total de 97 464,75 euros HT soit 116 957,70 euros TTC.
- **Lot n° 2 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE**
Attribué à la Société ACTION BOIS CONSTRUCTION – ZI le Farnaud – 16450 SAINT CLAUD
Pour un montant total de 27 765,32 euros HT soit 33 318,38 euros TTC.
- **Lot n° 3 : MENUISERIES EXTÉRIEURES – TESTS D'ÉTANCHÉITÉ**
Attribué à la Société ACTION BOIS CONSTRUCTION – ZI le Farnaud – 16450 SAINT CLAUD
Pour un montant total de 16 947,64 euros HT soit 20 337,17 euros TTC.
- **Lot n° 4 : ENDUITS DE FAÇADES**
Attribué à la Société SARL RMT - 4 route de Parthenay - Les Moulins à Vent - 79100 LUZAY
Pour un montant total de 12 500,00 euros HT soit 15 000,00 euros TTC.
- **Lot n° 5 : PLATRERIE – ISOLATION – MENUISERIES INTÉRIEURES – BRIQUE DE TERRE CRUE COMPRESSÉE**
Attribué à la Société ACTION BOIS CONSTRUCTION – ZI le Farnaud – 16450 SAINT CLAUD
Pour un montant total de 40 037,51 euros HT soit 48 045,01 euros TTC.
- **Lot n° 6 : CARRELAGE - FAIENCE**
Attribué à la Société MARTAUD Didier – 11 rue de l'Aquitaine – Les Maisons Blanches – 79190 LIMALONGES
Pour un montant total de 13 462,60 euros HT soit 16 155,12 euros TTC.
- **Lot n° 7 : PEINTURE**
Attribué à la Société SARL Pierre GIRARD – ZA – 86600 COULOMBIERS
Pour un montant total de 6 584,31 euros HT soit 7 901,17 euros TTC.
- **Lot n° 8 : ÉLECTRICITÉ**
Attribué à la Société E.E.A.C. – ZA SUD – 3 Impasse des Perdrix – 79370 CELLES SUR BELLE
Pour un montant total de 9 219,00 euros HT soit 11 062,80 euros TTC.
- **Lot n° 9 : ÉNERGIES : VMC DOUBLE FLUX – SOLAIRE THERMIQUE**
Attribué à la Société Sarl RIBOT – Route de Niort – 79500 SAINT MARTIN LES MELLE
Pour un montant total de 13 450,44 euros HT soit 16 140,53 euros TTC.
- **Lot n° 10 : PLOMBERIE - SANITAIRES**
Attribué à la Société Sarl RIBOT – Route de Niort – 79500 SAINT MARTIN LES MELLE
Pour un montant total de 7 846,10 euros HT soit 9 415,32 euros TTC.
- **Lot n° 11 : VRD – ESPACES VERTS**
PAS D'ATTRIBUTION – LOT INFRUCTUEUX.
- **Lot n° 12 : OUVRAGES BOIS : BARDAGES, VOLETS COULISSANTS, TERRASSES ET CLAUSTRAS**
PAS D'ATTRIBUTION – LOT INFRUCTUEUX.

La commission d'appel d'offres a autorisé le Maire, Président de la Commission, à signer les actes d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Elle a autorisé également le Maire à relancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence pour les lots n° 11 et 12 jugés infructueux (les espaces verts seront retirés du lot n° 11).

IV. Questions diverses

- ***Demandes de subventions***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- A.C.C.A. Sepvret : 355 euros
- Association « Etoiles de Compostelle » : 50 euros
- USCSS (foot) : la demande de subvention de 1 000 euros sera rediscutée lors d'un prochain conseil. Le Conseil Municipal souhaiterait savoir combien d'habitants de la commune sont inscrits dans ce club.

- ***Réhabilitation de la salle des fêtes - Recrutement d'une maîtrise d'œuvre, d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS***

Suite aux délibérations prises précédemment, le projet de réhabilitation est lancé avec un mandat de réalisation confié à la société Deux-Sèvres Aménagement - 79000 NIORT.

Suite à la présélection effectuée par Deux-Sèvres Aménagement, la commission d'appel d'offres nommée par délibération n° 4/2017, a décidé de confier les missions suivantes à :

- **Marché de mission de Maîtrise d'œuvre :**
VICTOR Architectes – Mandataire du Groupe VICTOR/SODEIRE/EFFILIOS
120 avenue de Paris – 79000 NIORT
Montant du marché : 29 756,53 euros HT soit 35 707,84 euros TTC.
A noter que cette mission fait l'objet d'une demande de subvention « Aide à la décision CAP 79 » auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour un montant de 3 850,00 euros.
- **Marché de mission de Contrôle technique :**
SOCOTEC – Agence de Niort
12 rue de l'Angélique – Parc d'Affaires de l'Ebaupin – 79000 BESSINES
Montant du marché : 4 000,00 euros HT soit 4 800,00 euros TTC.
- **Marché de mission Coordonnateur SPS :**
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
Immeuble Astérama 2 – Avenue Thomas Edison
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Montant du marché : 3 458,00 euros HT soit 4 149,60 euros TTC.

La commission d'appel d'offres a autorisé le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la réalisation de ces missions ainsi qu'à la demande de subventions relatives à ce dossier. Elle a autorisé le Maire à signer tous les documents nécessaires.

- ***Divers***

La peinture sur les dos d'âne du bourg est à refaire dans les plus brefs délais (mettre des panneaux pour prévenir du danger en attendant).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait et délibéré en séance du 06/07/2017.

Liste des conseillers présents :

BOUGOUIN Isabelle

BRISSARD Armand

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LINET Michel

MENUET Céline

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves

Le Maire :

CHARPENTIER Patrick